

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 10 mars 2017 portant nomination de membres du conseil départemental de la Marne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Champagne-Ardenne

NOR : AFSS1730116A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1 et D. 213-7 ;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 13 février 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux des Ardennes, de l'Aube et de la Marne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Champagne-Ardenne ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Marne et de la Haute-Marne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Champagne-Ardenne,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil départemental de la Marne auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Champagne-Ardenne, sur désignation de la CPME :

M. LABESTE (François), en qualité de conseiller titulaire, représentant les employeurs, en remplacement de Mme BLEYER (Marie-France).

M. COUSTILLET (Jean-Michel), en qualité de conseiller suppléant, représentant les employeurs, en remplacement de M. KARIM (Mohamed Moustapha).

Mme JACOB (Séverine), en qualité de conseillère titulaire, représentant les travailleurs indépendants, en remplacement de M. CONTARDO (Antoine).

Mme PETERMANN (Valérie), en qualité de conseillère suppléante, représentant les travailleurs indépendants, en remplacement de M. CALIO (Dominique).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 10 mars 2017.

Pour les ministres et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
Le chef de service, adjoint au directeur,
J. BOSREDON